

*Pôle communication*  
*Tél.: 24 66 40*

Lundi 11 mars 2019

## DOSSIER DE PRESSE

### **Moderniser et simplifier les démarches administratives des entreprises et des usagers**

**Bernard Deladrière, membre du gouvernement en charge notamment du secteur de l'économie numérique et de la modernisation de l'administration, a fait le point lundi 11 mars sur les différentes actions menées en faveur de la modernisation et de la simplification des démarches administratives pour les entreprises comme les usagers.**

Dans ce cadre, il a présenté deux projets s'inscrivant dans ce cadre :

- le premier permet d'effectuer ses démarches de création d'entreprise en ligne et à terme, toutes les formalités liées à la vie de sa société,
- le second dématérialise les saisies de formulaires exigés par les différentes administrations du gouvernement, que vous soyez un usager, une association ou une entreprise.

► Le président Philippe Germain, dans la déclaration de politique générale prononcée le 22 décembre 2017 au nom du gouvernement, a fait de la modernisation de l'administration une des priorités des politiques publiques. À ce titre, l'un des objectifs à atteindre est la dématérialisation des procédures administratives dans les cinq prochaines années.

## 1. guichet-entreprises.nc : un lieu unique pour effectuer toutes les formalités liées à la vie d'une entreprise.

Le site guichet-entreprises.nc est dédié à la création des entreprises individuelles et aux souscriptions de brevets en Nouvelle-Calédonie. Il rassemble, *via* la saisie d'un formulaire unique, les différentes formalités utiles à la création d'entreprises qui sont normalement effectuées dans diverses administrations et organismes : la direction des Affaires économiques, la direction des Services fiscaux, l'Isee, la Cafat et les chambres consulaires, tous partenaires du projet.

L'entrepreneur, à l'aide d'un numéro de dossier généré automatiquement, et de son adresse de messagerie électronique, pourra à tout moment se reconnecter à son formulaire, suivre les phases de validation de son dossier et recevoir par email les documents nécessaires au démarrage de son activité.

Cette première version, qui ne concerne que les entreprises individuelles, a pour ambition de s'élargir rapidement aux formalités de créations des sociétés, notamment grâce aux retours que formuleront les usagers pilotes.

Initié en septembre 2018, le projet a été testé auprès d'un panel d'usagers et d'agents pour garantir sa simplicité d'utilisation.



The screenshot shows the homepage of guichet-entreprises.nc. At the top left is the logo of the Government of New Caledonia and the website name. At the top right is a button labeled 'Mon Dossier'. The main heading reads 'Créer votre entreprise sans effort' and 'Un lieu unique pour effectuer toutes vos formalités'. Below this are three orange boxes with icons and text: a lightbulb icon for 'Comprendre la création d'entreprise' with a 'Voir' button; a question mark icon for 'Se poser les bonnes questions' with a 'Lire' button; and a checkmark icon for 'Immatriculer une entreprise / prendre une patente' with a 'Commencer' button. At the bottom, under 'Nos partenaires', are logos for DAE (Direction des Affaires Economiques), Isee, CAFAT (Votre vie, c'est notre quotidien), and DSF (Direction des Services Fiscaux).

## 2. Demarches.gouv.nc : vos démarches et services en ligne, sans vous déplacer.

Demarches.gouv.nc est un site dédié aux services en ligne du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour les usagers, les professionnels et les associations.

Il concerne toutes les directions du gouvernement qui se sont engagées dans une démarche de dématérialisation, essentiellement les services fiscaux, les affaires économiques, le travail et l'emploi et les affaires coutumières. Il constitue à la fois un portail vers les sites dédiés à des téléservices spécifiques du gouvernement (impots.nc, concours.gouv.nc, emploi.gouv.nc, etc.) et un référencement de toutes les démarches dématérialisées du gouvernement.

Ce site permet également d'accéder à des applications thématiques dans le cadre d'un engagement citoyen, comme signaler un feu de forêt ou une décharge sauvage.

Il ouvre enfin la possibilité de consulter des sites relatifs à la donnée géographique (cadastre en ligne, cartographie des services scolaires, etc.).



The screenshot shows the homepage of demarches.gouv.nc. At the top left is the logo and the text 'demarches.gouv.nc'. At the top right is the logo of the 'GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE' and a search bar labeled 'Rechercher'. Below the header is a banner image of hands typing on a keyboard with the text 'Les démarches en ligne du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie'. A text box below the banner reads: 'Que vous soyez un usager, un professionnel ou une association, demarches.gouv.nc est un site dédié aux services en ligne du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Vous pouvez y effectuer vos démarches ou accéder à des applications thématiques, sans avoir à vous déplacer.' Below this are nine service icons: 'Emploi' (magnifying glass over a document), 'Territoire' (map of New Caledonia), 'Organisation d'événements' (calendar and stack of papers), 'Carte grise' (car license plate), 'Santé' (first aid kit), 'Consommation et prix' (shopping cart with XPF), 'Impôts' (tax document), 'État civil coutumier' (document with ribbon), and 'Fonction publique' (government logo). At the bottom, it says 'Vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez ? Parcourez toutes les démarches'.

Exemples de télé services en ligne :

- **Services fiscaux (DSF)** : déclaration de l'impôt sur le revenu (IRPP), déclaration des bénéficiaires, déclaration de TGC, demande de taux réduit de TGC, suivi annuel des engagements, demande de modification d'adresse, déclaration d'impôt sur le revenu des créances dépôt et cautionnements (IRCDC), télépaiement des créances, déclaration des sociétés civiles immobilières (SCI) non soumises à l'impôt sur les sociétés, déclaration nominative des honoraires (DNH), impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).
- **DITTT** : demande d'attestation de désignation cadastrale, demande de fiche juridique de parcelle (nom du propriétaire d'une parcelle), demande de nouveaux numéros cadastraux.
- **Affaires économiques (DAE)** : demande d'organisation de loteries, tombolas et lotos traditionnels et déclaration des bilans financiers associés, contrôle des marges, déclaration de ventes en liquidation ou au déballage, déclaration et habilitations des professions réglementées, observatoire des prix : dépôt des listings par les entreprises, etc.
- **Affaires coutumières** : demande d'acte d'état-civil ; demande de duplicata de livret de famille, rectification d'un acte d'état civil coutumier.
- **Sécurité civile** : prévision incendie.
- **Sanitaire et social** : demande de rendez-vous et formulaire de renseignement pré consultation au Centre Santé et Voyages de la DASS.
- **Budget et affaires financières** : soumettre une facture ou une relance.
- **Enseignement** : trouver son bassin scolaire.
- **Ressources humaines et fonction publique** : candidature à un concours.
- **Travail et emploi (DTE)** : voir et déposer les offres d'emploi, commande de support santé-sécurité au travail.

### Fréquence d'utilisation des démarches en ligne

Sur les 320 démarches identifiées en vue d'une dématérialisation, une centaine ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, soit environ un tiers des démarches du gouvernement qui seront sous forme de télé services à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

La DSF remporte la palme des démarches en ligne avec 28 télé services, suivie de la DITTT et de la DAE (14 télé services) puis de la DTE (10 télé services).

### 3. Révolution en marche pour les cartes grises à la DITTT : simplification, modernisation et moins de temps d'attente aux guichets

---

- **Paiement par carte bancaire** : Depuis le 1<sup>er</sup> février, toutes les démarches administratives liées aux cartes grises (certificats d'immatriculation) peuvent être réglées par carte bancaire au guichet de la DITTT. Toutes les cartes de paiement sont autorisées sans minimum de paiement, à l'exception de l'American Express.
- **Dématérialisation des cartes grises** : courant 2019, la carte grise sera dématérialisée et la plupart des démarches administratives relatives à ce certificat d'immatriculation pourront être réalisées directement sur Internet (vente, achat, duplicata, changement d'adresse) mais aussi le paiement des transactions. Avec la dématérialisation, il ne sera plus nécessaire de conserver sa carte grise dans le véhicule, un certificat d'immatriculation sera envoyé à l'utilisateur par messagerie électronique. La DITTT continuera d'accueillir ceux qui ne souhaitent pas réaliser cette procédure en ligne.

Parallèlement, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, les forces de l'ordre pourront, directement sur le terrain, accéder à toutes les informations relatives à un véhicule sur la base de son numéro d'immatriculation.